Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20260611-D2026_20-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2026/20
Séance du 5 juin 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	29 mai 2026
Présents	11	
Votants	11	

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. René TRELLU, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. René TRELLU, Maire	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, 1er adjoint	Présence	
Mme Carole CHAPPE, 2ème adjointe	Présence	
M. Quentin PERIAUX, 3ème adjoint	Présence	
M. Dominique BESNARD, conseiller municipal	Présence	
M. David CHARLES, conseiller municipal	Présence	
Mme Sabrina CHEVALIER, conseillère municipale	Présence	
Mme Andréa CATOIS, conseillère municipale	Présence	
Mme Tiphanie FLAUX, conseillère municipale	Présence	
M. Nicolas BATHELLIER, conseiller municipal	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, conseillère municipale	Présence	

Secrétaire de Séance : Nicolas BATHELLIER

OBJET : Tarifs cantine année scolaire 2026/2027

M. le Maire propose de pratiquer les mêmes tarifs que dans les 2 autres communes du RPI : 3,35 € pour les enfants et 6,10 € pour les adultes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de pratiquer les mêmes tarifs que dans les 2 autres communes du RPI à compter du 1er septembre 2026.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. René TRELLU

Le secrétaire de séance
Nicolas BATHELLIER